

MOBILISATION SANS RÉSERVE DE L'ONCFS FACE À LA PESTE PORCINE AFRICAINE

La découverte récente de deux cadavres de sangliers porteurs du virus de la peste porcine africaine (PPA) à moins de deux kilomètres de la frontière franco-belge a rendu critique une situation déjà extrêmement tendue. Il est désormais admis que le virus est aux portes du territoire national.

Dès l'annonce des deux cas positifs, le dispositif de recherche active des cadavres de sangliers organisé conjointement par le monde cynégétique et l'ONCFS a été renforcé dans les communes situées le long de la frontière. Les patrouilles n'y ont à ce jour trouvé aucun animal mort.



Dans ce contexte, la France et la Belgique viennent de renforcer leur mobilisation pour stopper la progression de la maladie. Sur le pont depuis plusieurs mois déjà, et acteur important de la gestion de cette nouvelle crise sanitaire, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a vu le week-end dernier son rôle confirmé et renforcé par le ministère en charge de l'Agriculture.

Une zone blanche centrale (ZBC) comprenant 14 communes situées dans la Meuse a été définie par arrêté ministériel le 18 janvier dernier. Elle constitue la zone à plus fort enjeu sur le plan épidémiologique.

Une seconde zone, dite zone blanche Nord (ZBN), comprenant 10 communes du département des Ardennes a également été délimitée. Moins exposée que la précédente, elle constitue toutefois une porte d'entrée possible de la maladie vers l'ensemble du massif des Ardennes.

Dans ces deux zones blanches, tout sanglier doit être abattu. L'ONCFS mobilisera les agents de plusieurs régions pour participer aux battues collectives ordonnées par les services de l'Etat et déployer des actions de tir de nuit, avec les louvetiers et les agents de l'ONF. En complément, l'établissement public installera des cages pièges dans les secteurs difficilement chassables. Il participera en outre à la préparation de ces opérations comme aux formations des effectifs mobilisés en nombre pour ces interventions.

L'ONCFS a d'ores et déjà déployé le week-end dernier ses brigades mobiles d'intervention (BMI) en renfort des agents des Services départementaux des Ardennes, de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, et des chasseurs locaux déjà engagés. La Brigade Loup de l'Office a elle aussi été appelée en renfort. Sa présence dans la zone permettra de renforcer les tirs de nuit. Enfin, le réseau Sagir (Surveiller pour agir) animé par l'ONCFS et le monde cynégétique est lui aussi partie prenante

CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture

de la cellule de crise qui a été mise en place et dans laquelle figurent les acteurs locaux et nationaux.

Pour l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, établissement sous la double tutelle des ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture, il s'agit d'une mobilisation sans précédent.

A noter : Le virus de la peste porcine africaine n'est pas transmissible à l'Homme. Il ne touche que les suidés (porcs et sangliers) chez lesquels il entraîne une forte mortalité. Originare d'Afrique, cette maladie est présente en Europe orientale depuis quelques années déjà. Elle a tout récemment poursuivi sa progression vers l'Europe de l'ouest.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-le-detail-des-mesures-de-prevention>

CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION